

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 1^{er} novembre 2022 à 20 h.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

À 19 h 45 le comité de démolition s'est réuni pour statuer sur la demande d'autorisation pour le bâtiment principal situé au 571, rang du Petit-Bois-d'Autray. La conseillère Lyne Clermont fait lecture du rapport du 4 octobre 2022 relatif à leur décision. La demande est acceptée par le Comité.

2022-11-379

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-380

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|-------|--|
| (379) | 1. | Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (380) | 2. | Adoption de l'ordre du jour; |
| (381) | 3. | Approbation des procès-verbaux du 4 et 24 octobre 2022; |
| (382-383) | 4. | Information et suivi de dossiers; |
| | 5. | Administration : |
| (384) | 5.1. | Adoption du projet de règlement 122-2022 relatif au parc canin municipal; |
| (385) | 5.2. | Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC; |
| (386) | 5.3. | Budget 2023 et budget triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 – date d'adoption; |
| | 5.4. | Disposition de biens excédentaires; [report] |
| | 6. | Sécurité publique : |
| (387) | 6.1. | Plan d'entraide intermunicipale en sécurité civile; |
| | 7. | Travaux publics : |
| (388) | 7.1. | Programme d'aide à la voirie locale 2023 – Volet soutien; |
| | 8. | Hygiène du milieu; |
| (389) | 8.1. | Usine d'eau potable et station de pompage du puits 6 – remplacement des UPS; |
| | 9. | Loisirs et culture : |
| (390) | 9.1. | Pavillon Clément-Loranger – entretien; |
| (391) | 9.2. | Demande de commandites – événements récurrents; |
| (392) | 9.3. | Concours de décorations de Noël; |
| | 10. | Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| (393) | 10.1. | Adoption projet de règlement 1071-78-2022 modifiant le règlement de zonage 105-92 – Bâtiment préfabriqué à profil semi-circulaire de type MegaDome; |
| (394) | 10.2. | Adoption du projet de règlement 1004-1-2022 modifiant le règlement 1004-2001 (dérogations mineures); |
| (395) | 10.3. | Dépôt – certificat de conformité – règlement 1071-77-2022 (normes d'implantation); |
| (396-398) | 10.4. | Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 1083-2-2022 modifiant le règlement 1083-2017 (PIIA) – Ajout de normes pour le secteur 5 (rue des Étangs); |
| (399-401) | 10.5. | Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 1071-79-2022 modifiant les règlements de zonage 269-90 et 105-92 – Dispositions concernant la sécurité des piscines; |
| (402) | 10.6. | Demande de permis de démolition – 571, rang du Petit-Bois-d'Autray; |
| (403) | 10.7. | Demande de permis PIIA; |
| (404-406) | 11. | Courrier; |

- (407) 12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
14. Période de questions;
- (408) 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-381

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 24 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 4 et 24 octobre 2022 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-382

NÉTIQUETTE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'adopter la liste des règles de conduite pour nos médias sociaux. Laquelle est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-383

TERRAIN – PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT la résolution 2021-10-340.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'informer la BDC que la Municipalité reconnaît et consent que ses droits et leurs exercices découlant de l'obligation de construction et du droit de premier refus, ainsi que de toute autre clause permettant une résolution de la vente ou rétrocession de l'immeuble prévus en sa faveur aux termes de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Berthier, sous le numéro 25 559 275, seront sujets et entièrement

subordonnés à ceux de BDC, à titre de créancière hypothécaire de Corporation Icodev inc. quant au prêt BDC.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-384 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 122-2022 RELATIF AU PARC CANIN MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 122-2022 relatif au parc canin municipal », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-385 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU SUBSTITUT À LA MRC

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que monsieur Martin Lavallée soit nommé maire suppléant et substitut du maire à la MRC de D'Autray pour une période de six mois.

De plus, que le maire suppléant soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité en l'absence du maire, les effets bancaires, les contrats de vente de terrains et autres documents prévus par résolution du conseil.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-386 BUDGET 2023 ET BUDGET TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025 – DATE D'ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le dépôt et l'adoption du budget pour l'année financière 2023 et du budget triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 aient lieu lors d'une séance extraordinaire le 12 décembre 2022 à 19 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-387 PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a la compétence en matière de sécurité incendie, de par le schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a établi un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Cléophas-de-Brandon et Saint-Gabriel-de-Brandon désirent faire partie du plan d'entraide.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'informer la MRC de D'Autray que la Municipalité de Lanoraie désire faire partie de l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec la MRC de D'Autray et les autres municipalités concernées par l'entente.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-388

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2023 – VOLET SOUTIEN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- une résolution municipale attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rechargement granulaire;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil de la Municipalité de Lanoraie autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-389

USINE D'EAU POTABLE ET STATION DE POMPAGE DU PUIITS 6 – REMPLACEMENT DES UPS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 5 469,79 \$ (taxes en sus) pour le remplacement de deux UPS (batteries de secours) à l'usine d'eau potable et à la station de pompage du puits 6.

Que le montant soit pris à même le fonds réservé aqueduc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-390 PAVILLON CLÉMENT-LORANGER – ENTRETIEN

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget 5 500 \$ (taxes en sus) pour établir un bilan de santé du Pavillon Clément-Loranger (361, rue Notre-Dame) qui consiste à vérifier l'état du bâtiment et identifier les améliorations possibles.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-391

DEMANDE DE COMMANDITES – ÉVÉNEMENTS RÉCURRENTS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'encourager les entreprises et les commerces locaux à contribuer, par le biais d'aides financières ou services, aux activités suivantes, organisées par la municipalité :

- Persévérance scolaire;
- Carnaval;
- Fête nationale.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-392

CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE madame Elsa Desaulniers a interpellé la Municipalité afin d'organiser un concours de décorations de Noël;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative s'adresse à l'ensemble des citoyens.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'octroyer un montant maximal de 400 \$ dans le cadre d'un concours de décorations de Noël.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Lyne Clermont dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2022-11-393 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1071-78-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 105-92 – BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ À PROFIL SEMI-CIRCULAIRE DE TYPE MEGADOME

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 1071-78-2022 modifiant le règlement de zonage 105-92 – Bâtiment préfabriqué à profil semi-circulaire de type MegaDome », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Ont voté contre : François Boisjoly, Josée Castonguay

Cette résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents.

La conseillère Lyne Clermont reprend sa place à la table des délibérations.

2022-11-394 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1004-1-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1004-2001 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES – TRAITEMENT DES DEMANDES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 1004-1-2022 modifiant le règlement 1004-2001 relatif aux dérogations mineures – Traitement des demandes », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-395 DÉPÔT – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1071-77-2022 (NORMES D'IMPLANTATION)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement 1071-77-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage 269-90 – Précisant les normes d'implantation, la typologie, limitant la hauteur des bâtiments dans les zones RM-1 (secteur rue José au nord de la rue Perreault) et R4-1 (secteur rue des Étangs) et abrogeant les dispositions orphelines se rapportant à l'ancienne zone R4-4 » émis le 6 octobre 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-396 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 1083-2-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1083-2017 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AJOUT DE NORMES POUR LE SECTEUR 5 (RUE DES ÉTANGS)

La conseillère Lucie Ouellet donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 1083-2017 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'ajout de normes pour le secteur 5 dans le secteur de la rue des Étangs.

2022-11-397 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1083-2-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1083-2017 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AJOUT DE NORMES POUR LE SECTEUR 5 (RUE DES ÉTANGS)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 1083-2-2022, modifiant le règlement 1083-2017 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'ajout de normes pour le secteur 5 dans le secteur de la rue des Étangs, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-398 SÉANCE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1083-2-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1083-2017 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AJOUT DE NORMES POUR LE SECTEUR 5 (RUE DES ÉTANGS)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu mardi le 6 décembre 2022 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement numéro 1083-2-2022 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-399 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 1071-79-2022 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 269-90 ET 105-92 – DISPOSITIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PISCINES

La conseillère Marie-Ève Mondor donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant les règlements de zonage 269-90 et 105-92 concernant la sécurité des piscines.

2022-11-400 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1071-79-2022 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 269-90 ET 105-92 – DISPOSITIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PISCINES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 1071-79-2022, modifiant les règlements de zonage 269-90 et 105-92 concernant la sécurité des piscines, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-401 SÉANCE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1071-79-2022 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 269-90 ET 105-92 – DISPOSITIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PISCINES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor

APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu mardi le 6 décembre 2022 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement numéro 1071-79-2022 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-402

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – 571, RANG DU PETIT-BOIS-D'AUTRAY

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au comité de démolition, pour le bâtiment principal au 571, rang du Petit-Bois-d'Autray;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition, soit d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 571, rang du Petit-Bois-d'Autray, et informe à l'effet que toute personne intéressée peut porter cette décision en appel dans les 30 prochains jours, et ce, conformément aux dispositions prévues au règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire André Villeneuve dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2022-11-403

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 435, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire au 435, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à construire une remise de 3.66 m par 4.88 m avec une hauteur de 3.96 m, et ce, en cour arrière;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans et devis, ainsi que le choix des matériaux et couleurs soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 12 octobre 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire au 435, rue Sainte-Marie.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire André Villeneuve reprend sa place à la table des délibérations.

2022-11-404

LÉGION ROYALE CANADIENNE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 125 \$ soit versé à l'organisme Légion royale canadienne pour la campagne du Coquelicot 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-405

CARREFOUR ÉMILIE DE LANORAIE – BARRAGES ROUTIERS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser Carrefour Émilie de Lanoraie à tenir des barrages routiers le 26 novembre 2022 entre 10 h et 12 h, à l'occasion de la guignolée annuelle, et ce, aux endroits suivants :

- Au coin des rues Louis-Joseph-Doucet et Notre-Dame;
- À la traverse piétonnière sur Chemin de Joliette (face à l'école);
- Au coin des rues Louis-Joseph-Doucet et Richard (face aux boîtes postales).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-406

CLUB PHOTO LANORAIE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De mettre à la disposition de Club Photo Lanoraie, sous la responsabilité de monsieur Mario Poirier, un local au Pavillon Clément-Loranger.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-11-407

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 810 429.60 \$ (522212 à 522338, PA 1196 à PA 1208, 11295 à 11300, 11369 à 11370, 11375 à 11455) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

2022-11-408

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 38.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire